

Entretien



277

Santé au travail : des négociations relancées et une proposition de loi annoncée

ENTRETIEN AVEC :

Carole GRANDJEAN,*députée (LREM) de Meurthe-et-Moselle*

La crise sanitaire traversée par le pays a confirmé la nécessité de réformer en profondeur le système français de santé au travail. Syndicats et patronat ont donné le coup d'envoi à la mi-juin d'un cycle de négociations sur les différents sujets qui y ont trait, alors que les discussions avaient un temps été mises en sommeil du fait du confinement, avec à la clé, possiblement, un accord national interprofessionnel. Le Gouvernement attend des partenaires sociaux qu'ils aboutissent d'ici à la fin de l'année 2020.

La députée de Meurthe-et-Moselle Carole Grandjean nous détaille ce qu'elle attend des négociations engagées et la manière dont leurs conclusions vont s'articuler avec la future proposition de loi qu'elle portera avec deux collègues LREM.

La Semaine juridique – Social : La négociation sur la réforme de la santé au travail, mise en sommeil le temps du confinement, a repris le 15 juin 2020 (JCP S, act. 266) et devrait s'achever à la fin novembre. Qu'en attendez-vous ?

Carole Grandjean : Cette réforme est attendue depuis longtemps et sa nécessité fait l'unanimité. Notre système actuel n'est pas assez lisible et souvent difficile d'accès, surtout pour les petites entreprises ce qui les prive, leurs salariés et elles, d'un accompagnement efficace.

Notre première priorité est de mettre en place une véritable politique de prévention qui concernera autant les chefs d'entreprise que les salariés, sans oublier les indépendants qui ne sont pas intégrés dans les dispositifs actuels et les fonctionnaires qui n'ont pas accès à ce service actuellement.

Il faut également trouver des solutions pour pallier le manque de médecins du travail, en développant les coopérations avec la médecine de ville, en encourageant l'intervention d'équipes pluridisciplinaires qui regrouperaient des professions médicales, paramédicales, des ingénieurs en prévention ou encore des assistants sociaux. Nous sommes également favorables à la création d'un nouveau métier d'infirmier en pratique avancée en médecine du travail qui serait un véritable relai du médecin.

SJS : La question de la santé au travail trouve un écho particulier avec la crise sanitaire actuelle. Celle-ci peut-elle influencer sur le cours des discussions ?

C.G : Ce sujet n'a pas émergé avec la crise sanitaire ; mes collègues, Charlotte Lecocq et Cendra Motin, et moi-même travaillons sur cette question depuis des mois.

Mais la crise sanitaire a démontré une nouvelle fois l'importance de la santé au travail et mis en lumière les difficultés rencontrées par les entreprises dans leur accès aux professionnels.

Durant le confinement, sur certains territoires, beaucoup ont été démunies et n'ont pas pu être accompagnées par les services de santé au travail, soit parce qu'ils étaient souvent fermés, soit parce que tous leurs effectifs étaient en télétravail. Un véritable problème dès lors que leur accompagnement était indispensable.

Ces inégalités territoriales, ces difficultés d'organisation ont probablement relancé le calendrier de la réforme. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de déposer une proposition de résolution qui a été adoptée le 22 juin 2020 par l'Assemblée nationale (JCP S 2020, act. 270). Elle sera suivie du dépôt d'une proposition de loi, sans doute en tout début d'année 2021.

SJS : Comment cette proposition de loi s'articulera-t-elle avec les négociations en cours ?

C.G : Nous avons précisément choisi de déposer une proposition de résolution dans un premier temps, pour réaffirmer notre volonté de faire de la santé au travail une de nos priorités et pour laisser se dérouler sereinement les discussions en cours entre la ministre du Travail et les partenaires sociaux. Nous souhaitons laisser une large place au dialogue social ; c'est pour nous une des clefs de réussite de cette réforme.

Les propositions issues de ces discussions seront toutes étudiées mais nous sommes déterminées à faire aboutir une réforme ambitieuse et à la mener jusqu'à son terme.

Plus largement, dans le cadre de la préparation du texte, nous organiserons une large série d'auditions avec les organisations syndicales et patronales, mais également avec tous les acteurs de terrain pour que cette proposition de loi soit réellement co-construite et soit le fruit du plus large consensus possible.

Propos recueillis par Thierry Ruckebusch

Rédacteur en chef adjoint